



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2025

Date de convocation : 13 juin 2025
Nombre de Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,	
Etaient présents	M. DAGRON, Maire, Christophe SIMON, Esther DECANTE, Alain ARNULF, Marie-France DIDIER, Adjoint, Hervé DUCAT, conseiller délégué Nadia BECHIKHI, Caroline GUIEBA, Jean-Pierre BORDERIEUX, Jocelyne MARCHAND, Valérie EMPIS, Lucien SOKPOLI, Franck DELAPORTE et Thomas CLEMENT, Conseillers Municipaux,
Absents excusés	Christian MARI, Jean-Michel DOMENECH, Emily THIBOT
Pouvoirs	
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Thomas CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2025/37 PARTICIPATION DE LA COMMUNE CARTE IMAGIN'R COLLEGIENS -CONVENTION A INTERVENIR AVEC TRANSDEV POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 /2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur présentation du rapporteur, Hervé DUCAT, Conseiller délégué

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT, que sur avis de la commission scolaire réunie le 2 juin 2025, la commune de Livry-sur-Seine souhaite également participer au financement de la carte Imagin'R pour les collégiens

CONSIDERANT les termes de la convention à intervenir avec TRANSDEV,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE, À L'UNANIMITÉ DES MEMEBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec TRANSDEV

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention

DECIDE que le 50% du montant du reste à charge (hors frais de dossier) plafonné à 50 € par carte

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2025

Pour extrait conforme, les jours, mois et an susdits

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint**



Christophe SIMON